



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

## **Allocution de Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de la Corrèze**

### **Séance plénière du Conseil départemental**

**23 octobre 2015**

#### ***Seul le prononcé fait foi***

Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Mesdames, messieurs les Vice-présidents,  
Mesdames, messieurs les conseillers départementaux,  
Mesdames, messieurs les chefs des services,

Depuis les lois de décentralisation de 1982, la présentation du rapport d'activité des services de l'Etat est un moment riche de la complémentarité et des relations républicaines fécondes entre le Conseil départemental et l'Etat. Cette tradition, prescrite à l'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales, fait écho à la rédaction actuelle de l'article de la Constitution qui dispose que « *La France est une République indivisible (...). Son organisation est décentralisée.* »

S'informer mutuellement, travailler ensemble pour le bien commun, œuvrer pour la Corrèze et ses habitants, tels sont les devoirs partagés des élus locaux porteurs de la vitalité de la démocratie locale comme des fonctionnaires de l'Etat dans notre département.

Au-delà d'une obligation légale, l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État intervenant en Corrèze se joignent à moi pour présenter, avec fierté, l'étendue et l'importance de nos interventions, en 2014, au bénéfice des corréziens et de leurs territoires. Ils sont ici représentés par les chefs de services qui m'accompagnent. L'État n'existe que par son incarnation partout sur le territoire national au travers de ses actions dont nos concitoyens mesurent la grande diversité : mise en œuvre des projets éducatifs de territoire, plan de relance pour le logement et la construction, garantie jeunes, schéma départemental des familles, actualisation des plans de prévention des risques naturels ou technologiques, renforcement de l'intercommunalité, mise en œuvre de la nouvelle PAC, etc. Que tous ces fonctionnaires de l'Etat soient remerciés ici pour leur abnégation, leur dévouement, leur sens du service public mais aussi le discernement avec lequel ils agissent, fidèles à cette tradition républicaine qui nous anime.

Tradition que 2014 et 2015 ont rappelé avec les commémorations du centenaire de la première guerre mondiale et du 70ème anniversaire de la Libération mais aussi avec l'organisation de tous ces consultations électorales – moments démocratiques par essence : élections municipales, européennes et sénatoriales en 2014 et élections départementales en 2015.

Représenter l'État en Corrèze est un devoir dont nous sommes particulièrement fiers et m'adresser ici aujourd'hui devant vous m'offre la possibilité de vous dire le sens de l'action de l'État en Corrèze en 2014 et 2015. Nous sommes venus vous en rendre compte.

L'État agit en premier lieu pour **protéger** ceux qui en ont besoin dans notre société. L'État agit également pour **accompagner** les citoyens dans leur quotidien, leurs relations avec lui, leurs démarches.

L'État agit enfin également pour **avancer**, avancer plus loin, plus vite et saisir les opportunités qui s'offrent à nous.

\*

\* \*

## **1. L'ÉTAT POUR PROTÉGER**

### **Les sécurités : sécurité publique – sécurité routière – sécurité civile**

L'État assure la sécurité de nos concitoyens :

#### **1. Sécurité publique**

La délinquance connaît **une évolution contrastée** sur les 10 premiers mois de l'année 2015, marquée par :

- une hausse des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP : violences physiques, menaces de violences et violences sexuelles) de 8,8 % (baisse en 2014 de 0,5%) ainsi que des Violences Intra Familiales (VIF) de 3,9 % souvent liées à des états d'ébriété
- qui s'oppose à un recul important des atteintes aux biens de 9,5 % (-1,1 % en 2014) et des cambriolages de 14,4 % (alors qu'ils avaient augmenté de 3,70 en 2014).

Le plan départemental de lutte contre les cambriolages mis en œuvre en 2014, conjointement avec les 2 procureurs, a contribué à cette amélioration, autour de trois axes :

- Une actualisation permanente du diagnostic d'analyse criminelle : les forces de l'ordre, auxquelles je souhaite rendre un hommage particulier,

adaptent constamment leurs capacités d'action et leurs dispositifs en fonction de l'analyse des pics de cambriolages

- Une occupation renforcée de la voie publique : le contrôle des flux et la recherche des véhicules susceptibles d'appartenir aux auteurs de cambriolages sont intensifiés.
- Un accroissement des actions de prévention avec notamment le rôle des référents sûreté de la police et de la gendarmerie qui ont accentué leur travail de sensibilisation des professions et des publics exposés ; (commerçants, artisans). Je veux aussi signaler que l'opération « tranquillité vacances » qui permettait aux particuliers de signaler à la police ou à la gendarmerie leur absence durant les vacances scolaires est désormais élargie à toute l'année.

La prévention et l'information à l'égard des plus fragiles ont été renouvelés. Je pense notamment à la prévention des vols par ruse dont sont victimes les personnes âgées. De telles sensibilisations ont notamment été organisées par les services de police et de gendarmerie lors des rencontres de la sécurité du début de ce mois.

Plus généralement, trois axes figurent dans la stratégie départementale de prévention de la délinquance signée au printemps 2014 entre l'Etat et les collectivités territoriales (conseil départemental, villes de Tulle, Brive et Ussel) :

- jeunes exposés à la délinquance,
- violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes,
- amélioration de la tranquillité publique.

C'est autour de ces axes que les travaux des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance des communes de Tulle, Brive et Ussel initiés en 2014

se poursuivent en 2015 et aboutiront en début d'année prochaine à la signature de nouveaux contrats locaux de sécurité qui bénéficieront de financements de l'Etat au titre du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**. En **Corrèze**, 13 actions de prévention de ce type ont ainsi été financés à hauteur de 69 025 € en 2014).

## **2. Sécurité routière**

**Les chiffres de la sécurité routière sont tout autant nuancés. Si l'accidentologie baisse de manière significative (-25 % d'accidents corporels, -25 % de blessés), la mortalité sur les routes reste préoccupante : 17 morts depuis le début de l'année (contre 19 en 2014).**

**Je veux réaffirmer devant vous ma détermination et celle des forces de l'ordre à lutter contre l'insécurité routière car l'écrasante majorité des accidents est liée à des fautes de comportements.**

**J'ai demandé à la police et à la gendarmerie de renforcer leurs contrôles. Sur la répression de la consommation d'alcool, de stupéfiants, et de l'usage des téléphones portables au volant, des vitesses excessives, nous devons être inflexibles.**

Je n'oublie pas non plus les actions de **prévention** que nous poursuivrons ensemble élus, associations, services de l'Etat, bénévoles Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR). Je pense en particulier aux actions en direction des plus jeunes avec le crash-test ou des seniors qui complètent le travail essentiel du conseil départemental sur l'amélioration du réseau d'infrastructures.

### 3. Sécurité civile

**Je souhaite aussi évoquer devant vous la Sécurité civile.**

Notre modèle de sécurité civile, qui a prouvé sa pertinence et son efficacité, **repose sur la responsabilité conjointe de l'État et des Collectivités Territoriales**. Au cœur de ce modèle il y a les services départementaux d'incendie et de secours qui associent de manière intelligente et constructive les collectivités locales (communes mais surtout département) à l'Etat. En Corrèze, le **SDIS** dispose de 1370 **sapeurs pompiers, dont 1202 volontaires soit 87 % de l'effectif pour une moyenne de 80 % au niveau national**. Ces hommes et femmes de courage ont effectué 14 233 interventions à leur actif en 2014. Ils jouent un rôle remarquable au quotidien.

Pour consolider et développer ce modèle, nous devons assurer **la promotion du volontariat** par une mobilisation conjointe des services de l'État, du Conseil d'Administration du SDIS et des maires. La campagne de communication en faveur du volontariat lancée fin août, la création prometteuse du « club des 36 » communes sièges d'un centre de secours sont autant d'actions qui seront complétées par **la simplification des conditions d'engagement, l'ouverture des emplois d'avenir et des services civiques aux Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) et la facilitation des relations entre les employeurs et les sapeurs pompiers volontaires**.

Vous le savez, aux côtés du rôle essentiel dans le financement et l'équipement des SDIS, l'Etat **joue un rôle de premier plan en temps de crise, comme l'actualité récente l'a encore démontré avec les inondations qui ont touché le sud est de la France**. Le préfet assure la direction opérationnelle des secours lorsque par exemple, un événement dépasse les limites d'une commune. Il est responsable de la mise en œuvre de tous **les dispositifs de gestion de crise, de la coordination de tous les acteurs et de l'élaboration d'une stratégie de communication permettant**

**d'informer la population de manière réactive, continue et crédible.** Et enfin, l'Etat dispose de moyens nationaux et zonaux dont le département de la Corrèze pourrait avoir besoin le moment venu.

Protéger les plus faibles, c'est aussi assurer la gestion des plans grand froid ou canicule, en lien avec les collectivités locales, pour démontrer que la fraternité et la solidarité ne sont pas de vains mots.

C'est aussi, dans le contexte dramatique que nous connaissons au Moyen-Orient, porter secours aux réfugiés. L'accueil des réfugiés venus des zones de conflit du monde est une tradition française bien ancrée. C'est un enjeu humanitaire au sens fort. En cette matière également, je tiens à saluer le sens des responsabilités et l'humanité des élus du département.

## **2. L'ETAT POUR ACCOMPAGNER**

Mais l'État ne se contente pas de protéger et ne traite pas que des urgences. Il cherche à fournir un appui efficace aux acteurs socio-économiques, à toutes ces forces de la France qui en font la richesse.

Pour accompagner correctement, il faut d'abord pouvoir adapter son organisation propre aux enjeux. À cet égard, je voudrais revenir plus longuement sur la loi NOTRe et sa mise en œuvre dans le département. Je voudrais également revenir sur un sujet qui intéresse au premier chef les collectivités, puisqu'il s'agit de la contribution qui leur est demandée à l'effort de redressement des finances publiques.

Accompagner c'est également pouvoir saisir les enjeux d'un territoire et y répondre avec discernement. C'est notre perspective quand nous soutenons le monde agricole et « la ruralité ».

## **2. 1. La réforme territoriale**

La préparation de la mise en œuvre de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) a été l'un des principaux temps forts depuis mon arrivée dans le département.

Cette loi a trois objectifs :

1. rattacher les communes isolées et supprimer les discontinuités territoriales ;
2. rationaliser les périmètres des EPCI à fiscalité propre ;
3. supprimer des syndicats devenus obsolètes.

Nous nous sommes réunis le 5 octobre dernier avec les représentants du Conseil régional, les représentants du Conseil départemental et les représentants des collèges de communes, des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des syndicats de communes et des syndicats mixtes, afin de présenter notre projet de schéma départemental pour la coopération intercommunale (SDCI).

J'ai déjà eu l'occasion de le dire : la Corrèze doit bâtir une carte nouvelle de l'intercommunalité qui réponde à son caractère propre et à sa singularité et qui permette de créer une dynamique de projets au service de la population. Plusieurs questions ont guidé nos travaux jusqu'à présent et doivent continuer de le faire dans l'avenir : pourquoi faire des choses ensemble et à quel niveau le faire, en particulier en matière d'ingénierie publique, d'instruction des autorisations droit du sol.

Le seuil de population par EPCI a été fixé par la loi à 15.000 habitants tandis qu'en Corrèze, la dérogation portant ce seuil à 5.000 habitants, en raison du caractère de montagne ou de faible densité du département, joue pleinement.



Nous avons également tenu compte de facteurs indissociables pour élaborer le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : les flux socio-économiques, les réalités humaines, l'exercice des compétences au niveau intercommunal, la recherche d'une taille pertinente pour assurer le meilleur service possible à la population en fonction des orientations et des choix des élus communaux.

Cette présentation du projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est une première étape essentielle, pour débiter une concertation approfondie des conseils municipaux, des conseils syndicaux et communautaires. **Le SDCI doit être un exercice de co-production du préfet avec les membres de la CDCI. Au 8 octobre 2015, les assemblées délibérantes concernées par les prescriptions inscrites au projet de SDCI ont été rendues destinataires de ce projet de schéma. Ces dernières disposent de 2 mois à compter de la réception pour délibérer sur le projet de schéma qui leur est soumis. Celui-ci peut évoluer au cours de son examen par la CDCI, qui pourra adopter des amendements au projet de schéma dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du projet de schéma accompagné des avis précités rendus par les assemblées délibérantes. Au 31 mars 2016 au plus tard, j'arrêterai le schéma nouveau en cette matière. Les nouveaux périmètres entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

## **2.2. L'effort demandé aux collectivités territoriales en vue du redressement des comptes publics**

Vous le savez, la crise économique de 2008 a fortement dégradé les équilibres des comptes publics. Il ne sera pas possible dans l'avenir de retrouver un chemin de croissance soutenable sans assainir nos finances publiques. C'est pourquoi, le gouvernement a souhaité que l'effort auquel l'État a consenti depuis plusieurs années

soit désormais partagé avec les autres collectivités qui composent le déficit au sens de nos engagements européens. A cet égard, l'État a montré l'exemple. Dois-je rappeler que les effectifs de la seule préfecture de la Corrèze, avec les sous-préfectures, sont passé de 170 agents en 2007 à près de 121 en 2015 ?

La loi de programmation des finances publiques 2015-2017 prévoit un redressement des comptes publics à hauteur de 50 milliards d'euros d'économies répartis sur trois ans, pour l'ensemble des administrations publiques. L'État, tout d'abord, supporte un effort d'économies de 18 milliards d'euros. La protection sociale et l'assurance-maladie contribuent respectivement à hauteur de 11 et 10 milliards d'euros. Enfin, les collectivités territoriales participent à la réduction des déficits publics nécessaire à la relance de la compétitivité nationale à hauteur de 11 milliards d'euros, montant qui tient compte de leur poids dans la dépense publique (21%).

En 2015, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques s'est élevée à 3,67 milliards d'euros, répartie entre chaque catégorie de collectivités territoriales au prorata des recettes totales. Ce montant est reconduit en 2016 et en 2017.

J'ai reçu les représentants des maires du département, le 19 septembre dernier. Je parle beaucoup avec vous-même, Monsieur le Président, je sais les difficultés à mettre en œuvre ces économies et les questions que tout cela pose sur l'efficacité de notre dépense publique. Fruits de la loi, expression de la volonté générale, ces efforts sont pourtant indispensables et sont accompagnés par l'Etat notamment au travers des quatre suivants :

1. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ne représentent que 27% de leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF) en 2013 ; la DGF des communes (14,8 Mds€ en 2015) en particulier représente 18 % des RRF communales ;

2. Il est ainsi indispensable, pour ne pas fausser l'analyse de la situation financière des communes, **de mesurer conjointement les effets des mesures d'économies et les effets du renforcement de la péréquation**. La mesure de ces deux effets cumulés –la contribution au redressement des finances publiques et la progression de la péréquation, en tant que financeur ou bénéficiaire- offre une image plus juste de la situation financière des collectivités en 2015 ;
3. **L'Etat a pris des mesures en 2015 pour soutenir l'investissement des communes qui compte pour 70 % de l'investissement public.** D'ores et déjà, de nombreuses mesures ont été adoptées en 2015 pour soutenir l'investissement :
- augmentation de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (+ 200 M€ au niveau national) ;
  - création d'une aide aux maires bâtisseurs dans les zones tendues (+ 100 M€ au niveau national) ;
  - hausse du taux du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour l'ensemble des collectivités territoriales (+ 300 M€ en année pleine) ;
  - soutien à la trésorerie des collectivités locales avec la possibilité offerte, par la Caisse des dépôts et de consignations, de pré-financer le fonds de compensation de la TVA avec un prêt à taux zéro ;
  - crédits mobilisés par l'État dans le cadre des Contrats de plan Etat-région pour les six prochaines années.
4. Création d'un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets d'investissements portés par les communes et les intercommunalités.

Surtout l'Etat s'apprête à améliorer sa principale dotation au sein des concours financiers : la dotation globale de fonctionnement (DGF) en souhaitant la rendre plus juste pour les communes les moins peuplées et les plus rurales comme en prenant mieux en compte les charges de centralité. **L'objectif est ainsi de faire en sorte que les communes de même taille et aux caractéristiques semblables perçoivent les mêmes montants de DGF, alors qu'aujourd'hui les écarts varient souvent du simple au double.**

### **2.3. La crise agricole**

Dans un sens plus large, l'État agit également pour accompagner les agriculteurs. Il agit pour les protéger de trois types d'aléas avec lesquels ils luttent : les aléas économiques, les aléas sanitaires et les aléas climatiques.

Face à la crise agricole et la baisse des prix, le 3 septembre dernier, le Premier ministre a annoncé un certain nombre de mesures pour renforcer et compléter le plan national de soutien en faveur de l'élevage français présenté le 22 juillet dernier.

Comme je l'ai dit lundi à la chambre d'agriculture, ces annonces devraient notamment se traduire pour la Corrèze par un abondement de l'enveloppe du fonds d'allègement des charges (FAC) – qui est porté au total à 1,402 M€ - ainsi que des crédits du fonds d'action sanitaire et sociale (FASS) de la MSA qui atteint désormais 592 k€, soit au total près de 2 M€ débloqués pour notre département, hors mesures fiscales.

La cellule départementale d'urgence, qui s'est réunie le 14 octobre dernier, a décidé d'étendre les critères d'accès au FAC afin qu'un maximum d'éleveurs en difficulté puissent en bénéficier. À cette date, ce sont près de 48 dossiers qui ont été déposés, pour un montant total de 158 000 €. Il est indispensable que l'enveloppe FAC de la

Corrèze puisse être consommée, notamment pour justifier d'éventuels besoins complémentaires ultérieurs.

**De même concernant la crise de la FCO qui a commencé le 11 septembre dans un autre département que la Corrèze. A ce jour, la situation est stable en Corrèze. Sur ce dossier, là encore, l'État agit dans l'intérêt des éleveurs et des agriculteurs. Travailler à la solution la plus équilibrée permettant la sortie de crise sanitaire la plus rapide et autoriser à nouveau les exportations, tel est notre credo.**

**Concernant les vaccinations des bêtes**, elles sont déjà bien engagées en Corrèze, avec une priorité donnée aux animaux destinés à l'exportation et à la sélection génétique (60 400 doses ont été distribuées entre le 28 septembre et le 12 octobre aux vétérinaires pour vacciner 30 200 animaux). Les séries de secondes injections chez les bovins sont déjà engagées depuis la semaine dernière pour certains troupeaux.

**Des assouplissements en terme de zonage** ont été adoptés le 13 octobre dernier en fusionnant la Zone de Protection (ZP), la Zone de Surveillance (ZS) et la zone d'interdiction (ZI) en une seule Zone Réglementée (ZR) pour faciliter les mouvements. **Parallèlement, les négociations bilatérales avec les pays vers lesquels les broutards sont exportés ont bien progressé.** Des accords ont d'ores et déjà été trouvés avec l'Espagne et l'Algérie pour envoyer des animaux ayant fait l'objet d'une désinsectisation et d'une analyse pour détecter la présence ou non du virus (test dit « PCR »). Enfin, s'agissant des échanges, les négociations entre la France et l'Italie, pays vers lequel la Corrèze exporte une part importante de jeunes bovins, ont permis d'aboutir vendredi 16 octobre dernier à un accord. Pour les animaux de plus de 3 mois, à un accord de commercialisation après une période de 10 jours suivant la primovaccination (10 jours après la seconde injection de

primovaccination chez les bovins, et 10 jours après l'unique injection chez les ovins). Pour les animaux plus jeunes (moins de trois mois), les négociations se poursuivent.

**A la suite de l'épisode de sécheresse et de canicule de cet été**, j'ai fait remonter au ministère dès le 22 septembre dernier une demande de reconnaissance anticipée de l'état de calamité agricole au titre des pertes subies par les éleveurs sur leurs productions de fourrages. La commission nationale de gestion du risque agricole (CNGRA), dans sa réunion du 14 octobre, a acté le caractère agro-climatique exceptionnel qu'a connu le département au printemps et à l'été 2015 sans en admettre, à ce stade, le caractère de calamité agricole. La commission a ainsi décidé de reporter sa décision, sur la base de données complémentaires aux seuls indices statistiques : analyses satellitaires commandées à un cabinet spécialisé (Geosys) ; bilans fourragers annuels de fermes de référence.

#### **2.4. Les ruralités et l'accès aux services publics**

A l'issue des deux comités interministériels des 13 mars et 14 septembre 2015, les fondements d'une nouvelle stratégie de développement des territoires ruraux ont été posés. 57 mesures constituent nos priorités et visent :

- à garantir à tous l'égalité d'accès aux services en créant, notamment, sur le territoire national, 1000 maisons de services au public,
- à amplifier les capacités de développement des territoires ruraux au moyen, en particulier, du renforcement de l'accès au numérique et de la résorption des zones blanches en téléphonie mobile,
- à accroître la mise en réseau des territoires via des réseaux centres bourgs, mais aussi en mettant en place un nouveau zonage de revitalisation rurale plus juste et plus simple.

En Corrèze, c'est le sous-préfet d'Ussel qui a en charge le dossier ruralité. Il travaille en lien étroit avec vos services sur les champs de l'accessibilité des services au public, mais aussi de la couverture numérique et de la téléphonie mobile. Fruit de cette collaboration, un document d'orientation entre l'Etat et le Département sur l'accessibilité des services au public sur le territoire corrézien, préalable au schéma départemental a été co-construit.

Il comporte l'identification des zones déficitaires en matière d'accès aux services publics ainsi que des propositions d'harmonisation du maillage territorial, de renforcement et de mise en cohérence des services proposés sur les différentes structures en fonctionnement. Il prévoit, par ailleurs, la labellisation prochaine de 6 Maisons Du Département en Maisons des Services Au Public. Cette labellisation prononcée par le Préfet permet d'accorder un financement de l'Etat égal, par Maison Des Services Au Public, à 25 % des dépenses de fonctionnement avec un plafond de 17 500 euros par an.

### **3. L'ETAT POUR AVANCER**

Mais l'État en Corrèze n'intervient pas qu'en réaction à des enjeux qui s'imposent à nous. Il nous appartient d'être tournés vers l'avenir. D'être combatifs et je dirais même conquérants. L'avenir du département se joue aujourd'hui sur deux terrains : celui de l'économie et celui de la jeunesse !

#### **3.1. Le soutien à l'économie**

L'économie, vous le savez comme moi, est affaire d'anticipation et de programmation. Le Président de la République a fait du **redressement économique** sa priorité pour le pays. La France s'est ainsi engagée dans un train de réformes majeures en vue de relancer, dans un contexte difficile mais qui s'améliore, la

**croissance et de l'investissement.** C'est dans une attention accrue portée à l'amélioration de la vie des entreprises que le gouvernement déploie ses efforts.

La situation économique de la Corrèze est plutôt meilleure que la moyenne nationale même si elle reste très contrastée. Le taux de chômage à 8,2 % reste à un point sous la moyenne régionale et deux points en dessous de la moyenne nationale. La Corrèze figure ainsi parmi les 15 départements français les moins affectés par le chômage même si, là encore, l'évolution récente du chômage des jeunes et des seniors est préoccupante.

Plusieurs signaux sont extrêmement positifs tant au niveau national qu'au niveau de la région limousine. Il en va ainsi du niveau de confiance des ménages qui a retrouvé son plus haut niveau depuis 2007 tant au niveau national qu'au niveau local. Cela permet d'espérer la reprise d'une croissance stable soutenue par la demande des ménages.

Mais ces chiffres encourageants ne sauraient masquer une réalité économique plus contrastée sur le département. Ainsi, le nombre de sociétés entrées en liquidation judiciaire s'est élevé à 99 au 31 août 2015 ce qui est supérieur au niveau atteint lors de l'année 2014 à la même époque. Le nombre d'entreprises en redressement judiciaire est quant à lui quasiment égal à la fin août 2015 au niveau atteint sur l'ensemble de l'année 2014 : 65 contre 69 entreprises entrées en redressement en 2014.

C'est pourquoi, le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) s'est réuni 7 fois au cours de l'année. 41 nouveaux dossiers ont été déposés auprès du secrétariat de la commission et à la fin de l'année, ce sont 108 dossiers qui demeurent suivis par cette instance. De son côté, la commission des chefs de services financiers (CCSF), présidée par la directrice départementale des



finances publiques de la Corrèze s'est réunie à 9 reprises. Elle a accordé 29 plans d'étalement des paiements des dettes fiscales et sociales d'une durée moyenne de 20 mois. A la fin de l'année 2014, 37 plans demeurent suivis par la commission.

Aux côtés des collectivités et des salariés, l'Etat se mobilise toujours pour sauvegarder nos emplois. Ce fut le cas récemment pour Anovo. C'est encore le cas actuellement pour Salem.

L'attention des services de l'Etat est toute entière tournée vers la mise en œuvre de cette politique de soutien à notre économie à travers la mise en œuvre du pacte de responsabilité qui s'inscrit dans cette volonté de redonner des marges de manœuvre à nos entreprises. D'abord, par une réduction des charges patronales de près de 45 milliards d'euros en 2015. Ensuite, par une réduction considérable de la fiscalité. Dans le Limousin, 90,9% des établissements et 93 000 salariés sont concernés.

Vous l'aurez compris, l'action de l'État se déploie en priorité, dans un contexte économique encore fragile, pour relancer l'investissement. **En 2014, deux entreprises sur trois ont selon les chiffres de l'INSEE mis à profit l'amélioration du résultat d'exploitation permise par le CICE pour investir.**

Parmi l'ensemble de ces dispositifs, le CICE est emblématique de l'action des pouvoirs publics en faveur des entreprises. Il poursuit en 2015 son déploiement dans notre département, qui, comme vous le savez, est particulièrement concerné, **la Corrèze représente en effet une part importante de son financement régional en Limousin, et se distingue par un taux de recours supérieur à la moyenne nationale.** Parce que notre département est riche de son tissu d'entreprises, et particulièrement de ses TPE-PME, le CICE est une opportunité qu'ont su saisir nos chefs d'entreprise. Mais le CICE doit aussi son efficacité à la **souplesse** permise par le préfinancement, qui peut atteindre 85% de son montant.

En Corrèze, le CICE a produit son plein effet depuis le printemps 2014. La réduction de l'impôt, 4% de la masse salariale 2013, a concerné 2309 entreprises corréziennes pour un montant de 16,4 millions d'euros dont 7,9 millions d'euros sous forme de restitutions à 1527 d'entre elles. Par ailleurs, les entreprises qui ont eu un besoin immédiat de trésorerie ont pu demander un pré-financement du CICE auprès de la banque d'investissement. 85 entreprises corréziennes ont ainsi pu obtenir un pré-financement du CICE au titre de l'année 2014, pour un montant de 3 844 000 €.

Aider à l'investissement des entreprises, c'est aussi mettre en œuvre le sur-amortissement créé par le gouvernement au printemps dernier. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle d'un an visant à encourager l'investissement productif privé des entreprises en leur permettant de pratiquer un suramortissement de 40%. Les entreprises peuvent donc amortir les biens à hauteur de 140% de leur valeur, ce qui leur apporte un double avantage, en termes de trésorerie et en termes de rendement. Ainsi, pour un investissement de 100 000 euros, l'économie d'impôt, s'ajoutant à l'amortissement classique, sera, pour un taux normal d'impôt sur les sociétés, d'environ 13 000 euros.

Aider à l'investissement, c'est également mieux coordonner les investissements publics grâce à la mise d'une conférence régionale qui a pour objectif de contribuer à une meilleure coordination des interventions de l'ensemble des acteurs en Limousin : collectivités territoriales, services et agences de l'État, organismes de financement et entreprises. C'est enfin, agir pour favoriser l'investissement des ménages, notamment dans l'acquisition et la rénovation de logements. C'est tout l'objectif de l'augmentation du budget de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de la prolongation du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi des Prêts à Taux 0 ou encore des réductions de taux de TVA.

### 3.2. Préparer l'avenir passe par la jeunesse

Pour que l'État avance, il faut qu'il soit tourné vers l'avenir. C'est-à-dire qu'il puisse investir sur la jeunesse.

- *Les emplois aidés en faveur de la jeunesse : de nombreux dispositifs à l'œuvre*

**Offrir des perspectives professionnelles et d'insertion aux jeunes**, encore trop nombreux, qui sortent du système scolaire chaque année sans qualification (150 000 au niveau national chaque année), alors même que les effets de la crise pèsent lourdement sur les épaules de ces publics déjà fragiles. Les **Emplois d'Avenir**, qui s'inscrivent dans le cadre juridique des CUI, ont pour objet de lutter contre ce phénomène.

Le déploiement du Contrat Unique d'Insertion et de ses deux variantes, le Contrat Initiative Emploi pour le secteur marchand, le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour le secteur non marchand, se poursuit cette année dans notre département. Notre département fait **ici des efforts importants pour atteindre ses objectifs**. En 2014, le taux de réalisation de ces emplois aidés s'élevait à 94,4% avec 305 emplois d'avenir prescrits sur un objectif de 323. Ils représentaient une enveloppe financière de plus de 7 millions d'euros. Avec 46,7% des emplois, c'est au secteur de Brive, le plus touché par le chômage, que le dispositif bénéficiait le plus. Les bassins d'emploi de Tulle et Ussel représentaient respectivement 38% et 15,3% des emplois d'avenir. 83 emplois d'avenir étaient déployés dans le secteur marchand, les autres auprès des collectivités ou du milieu associatif. Cette année, les efforts sont constants avec des taux de réalisation, à ce jour, de près de 68 % pour les emplois d'avenir, de 77,5 % pour les CIE et même de 82 % pour les CAE.

Le succès de ces dispositifs repose en grande partie sur l'engagement des collectivités territoriales. A ce titre, je tiens à remercier le Conseil Départemental pour sa

contribution à leur déploiement dans le département et j'engage l'ensemble des maires et des élus à s'engager dans cette voie ; afin de permettre à des jeunes de s'insérer dans le marché du travail, de se former, et de participer pleinement à des missions d'intérêt général. En particulier, la conclusion d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens spécifique au public bénéficiaire du RSA avec le conseil général a permis de recruter 243 personnes en CAE.

- ***Formation professionnelle***

Cette année, nous fêterons les 30 ans du baccalauréat professionnel. Avec lui, comme avec l'apprentissage, le développement de la formation en alternance est un outil véritablement en mesure d'assurer l'adéquation entre les compétences et les besoins du marché du travail en perpétuelle évolution. C'est pourquoi, le gouvernement s'est engagé dans la voie d'une refonte du système de formation professionnelle (loi du 5 mars 2014) passant par une clarification du rôle de chacun, partenaires sociaux, entreprise et région, ainsi que par un ciblage sur les publics qui en ont besoin en priorité. L'État en Corrèze s'engage pleinement pour promouvoir l'alternance, avec les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage. Là aussi, mes services effectuent auprès des entreprises un réel travail de pédagogie et d'accompagnement, un travail de proximité qui a un seul but : donner de la vigueur à notre tissu économique, donner de nouvelles opportunités à nos jeunes.

Enfin, dans le cadre du plan de mobilisation générale pour l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi annoncé par le Premier Ministre le 12 mai dernier, la mesure « **aide TPE jeunes apprentis** » entend favoriser, par une aide forfaitaire d'un montant de 4 400 euros, l'emploi de jeunes mineurs dans les plus petites entreprises, afin de permettre un accompagnement renforcé, **condition d'une formation de qualité.**

- **Le service civique**

**Les événements du 9 janvier 2015 l'ont rappelé, notre société est fragile.** Le civisme et le lien social sont des valeurs cardinales à entretenir afin d'assurer à notre jeunesse un avenir. Pour renforcer la citoyenneté et renforcer le sens de la notion d'engagement auprès des jeunes le Président de la République a choisi de faire du Service Civique un dispositif prioritaire. Il s'agit de promouvoir l'engagement de tous les jeunes de 16 à 25 ans en leur permettant de rejoindre le Service Civique. Déjà 85 000 jeunes en cinq ans ont effectué un Service Civique, et l'objectif est de permettre à 170 000 jeunes par an de rejoindre le Service Civique.

**A la suite des annonces du Président de la République, l'Agence Nationale du Service Civique, agence en charge de ce dispositif, a mis en place un grand plan de développement destiné à recruter massivement des volontaires.** En ce sens, le Service civique est désormais universel. Tous les acteurs publics et associatifs sont sollicités: les collectivités territoriales, les services de l'État, les établissements publics, les associations quels que soient leurs domaines d'intervention. L'objectif étant de doubler le nombre de missions dès 2015, soit un objectif pour 2015 de plus de 650 nouvelles missions pour le Limousin et de 234 pour la Corrèze. Tous les acteurs sont appelés à se mobiliser pour permettre aux jeunes de profiter de cette expérience humaine et citoyenne, qui les aide à se construire et à se sentir plus confiants en eux-mêmes et dans la société.

\*

\* \*

Mesdames et Messieurs les élus,

En terminant ce premier discours devant votre Assemblée, je veux remercier encore les fonctionnaires de l'ensemble des services de l'Etat qui se dévouent à leur tâche

d'intérêt général en Corrèze. Ils forment la sève d'un organisme vivant, soucieux de s'adapter aux temps, parfois, difficiles qui sont les nôtres.

Mais l'Etat sur les territoires ne travaille évidemment pas seul. Il le fait notamment avec les collectivités locales, au premier rang desquelles en Corrèze se trouve le Conseil Départemental. Toujours animés par la volonté de servir les valeurs de la République, nous savons bien – chacun en ce qui nous concerne – que c'est là l'essentiel, ce qui reste quand on s'interroge sur ce qui doit faire sens. Faire République ensemble, quel que soit notre rôle administratif ou politique, quelle que soit notre fonction, voilà notre tâche essentielle. Ici, en Corrèze, marquée par les exemples de nos aînés qui nous engagent, nous savons bien ce que représente le service de l'intérêt général.

Je vous remercie.